

Encaissements documentaires

Financement du commerce international & de fonds de roulement

L'encaissement documentaire est une solution de recharge à la lettre de crédit, qui offre une certaine protection à l'importateur et à l'exportateur. Les banques agissent comme intermédiaires pour l'échange de titres documentaires contre paiement, mais ne sont pas tenues d'indemniser les bénéficiaires, comme c'est le cas pour une lettre de crédit.

Caractéristiques

Les deux cas les plus courants d'émission de documents se présentent comme suit :

Documents contre paiement (D/P)

- Les documents sont remis à l'importateur contre paiement seulement. Cette opération est aussi appelée encaissement à vue.
- Dans le cadre d'une telle entente, l'exportateur s'expose au risque de crédit de l'importateur, de même qu'au risque politique du pays de ce dernier.

Documents contre acceptation (D/A)

- Les documents ne sont remis que contre acceptation de la traite connexe par l'importateur qui consent ainsi à reconnaître sa dette à l'échéance convenue. Cette opération est aussi appelée encaissement à terme.
- Dans le cadre d'une telle entente, l'exportateur s'expose encore une fois au risque de crédit de l'importateur, de même qu'au risque politique du pays de ce dernier.

Avantages

- Plus économiques et moins compliqués que les lettres de crédit.
- L'importateur n'a pas besoin de détenir une ligne de crédit auprès de sa banque.
- L'exportateur a le contrôle des documents jusqu'à ce que l'acheteur étranger ait effectué le paiement requis ou accepté l'obligation d'effectuer ce paiement.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre directeur des relations-clients ou un spécialiste de Financement du commerce international & de fonds de roulement.